

Pôle communication
24.65.42

Mercredi 18 octobre 2023

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence d'Isabelle Champmoreau, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 18 octobre 2023, a examiné **un** avant-projet de loi du pays, **cinq** projets de délibération du Congrès, **deux** projets de délibération du gouvernement, adopté **48** arrêtés et examiné **23** dossiers d'étrangers.

Avant-projet de loi du pays

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un avant-projet de loi du pays portant diverses dispositions d'ordre fiscal et instituant un prélèvement généralisé sur les impositions et produits visant à la couverture globale des frais exposés par la Nouvelle-Calédonie pour leur gestion. Le texte a notamment pour objectif de faire évoluer certains dispositifs du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie (CINC), de créer de nouvelles dispositions ainsi que de corriger certaines erreurs matérielles.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Le code des impôts de la Nouvelle-Calédonie modifié pour plus d'efficacité ».*

Projets de délibération du Congrès

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant admission en non-valeurs de créances non fiscales du budget propre de la Nouvelle-Calédonie, pour un montant de 7 074 543 francs.

L'admission en non-valeurs vise à supprimer de la comptabilité du payeur des titres de recettes jugés irrécouvrables (poursuites infructueuses, redressement ou liquidation judiciaires, etc.), sans pour cela éteindre la créance de la Nouvelle-Calédonie sur le

redevable qui peut être invité par le comptable public à payer sa dette « s'il revient à meilleure fortune ».

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant admissions en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie, pour un montant de 1 049 276 601 francs.

Les principaux motifs de présentation des admissions en non-valeur sont les petits reliquats (modicité de la dette), les personnes décédées, les clôtures pour insuffisances d'actifs, les procès-verbaux de recherches infructueuses, les poursuites infructueuses, les procès-verbaux de carence et les procès-verbaux de perquisition.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant admission en non-valeur de créances fiscales du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie, pour un montant de 15 682 252 francs.

Ces non-valeurs concernent principalement de clôtures pour insuffisances d'actifs, les clôtures pour insuffisance d'actifs, les procès-verbaux de carence, les procès-verbaux de difficultés et les procès-verbaux de recherches infructueuses.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant admissions en non-valeur de créances fiscales du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie, pour un montant de 654 375 164 francs.

Les principaux motifs de présentation des admissions en non-valeur sont les clôtures pour insuffisances d'actifs, les procès-verbaux de carence, les procès-verbaux de perquisition pour, les procès-verbaux de recherches infructueuses, les personnes décédées, les poursuites infructueuses et les petits reliquats.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès portant admissions en non-valeurs de créances non fiscales du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie, pour un montant de 332 007 francs.

Projets de délibération gouvernement

Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie pour deux affaires.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 1,3 million de francs à la société protectrice des animaux (SPANC).

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une allocation mensuelle d'accompagnement à une étudiante inscrite en première année de DU « Enseigner au 1er degré » à l'Institut de formation des maîtres de la Nouvelle-Calédonie (IFMNC) au titre de l'année 2023.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué des subventions d'un montant total d'un million de francs, aux établissements publics d'enseignement du second degré, dans le cadre de la prévention des grossesses non désirées et des infections sexuellement transmissibles, au titre de l'exercice 2023.

Au visa de Yannick Slamet et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2021-767/GNC du 8 juin 2021 fixant la liste des médecins agréés pour délivrer l'examen médical prévue à l'article R. 118 du code de la route de Nouvelle-Calédonie. La liste des praticiens agréés a ainsi été actualisée. Les médecins agréés sont les suivants :

Docteurs Campana Stéphane, Chene Patrick, Decanlers Richard, Degen Éric, Dubois Patrick Forcin Philippe, Guedel Nicolas, Laffont Claire, Lallement Bruno, Lehmann Thomas, Maillaud Claude, Maybon Pascal, Nowacki Bernard, Plantegenet Patrice, Roques Nicolas, Roth-Heitz Mireille et Tran Kiem Catherine.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a statué sur le caractère de calamité agricole et sur l'indemnisation pour l'année 2023 des pluies du 11 au 12 avril et du 17 au 19 avril. La consultation à domicile, qui s'est tenue du 20 juin au 5 juillet 2023 en lieu et place de la commission des calamités agricoles, a statué sur la reconnaissance des zones sinistrées pour les épisodes climatiques concernés.

Les communes de Bourail et de Maré sont reconnues sinistrées suite aux épisodes pluvieux du 11 au 12 avril 2023. Un agriculteur, sociétaire de la caisse d'assurances mutuelles agricoles (CAMA) concerné par cet épisode, sera indemnisé à hauteur de 132 375 francs.

Les communes de Moindou, La Foa, Boulouparis et Païta sont reconnues sinistrées suite aux épisodes pluvieux du 17 au 19 avril 2023. La commune de Bourail est reconnue sinistrée pour le caractère inondation.

Pour les 19 sociétaires de la CAMA touchés, une indemnisation d'un montant total de 30 536 592 francs sera versée.

Ces indemnisations, d'un montant total 30 668 967 francs, sont prises en charge à 90 % par l'agence rurale et à 10 % par la CAMA. Le versement des indemnisations individuelles, est effectué par la CAMA, sous la condition suspensive que pour les indemnisations supérieures à un million de francs pour une même spéculation, le sociétaire doit justifier auprès de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) d'un chiffre d'affaires correspondant au minimum au double ou au triple du montant de l'indemnisation potentielle avant le 31 décembre 2023

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a levé la mise sous surveillance sanitaire d'exploitations apicoles sur l'île de Lifou, dans le cadre d'un foyer de mortalité d'abeilles mellifères, la suspicion étant levée quant à l'implication d'un danger sanitaire de catégorie 1.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'extension de l'accord interprofessionnel de modération des prix pour une liste de produits de grande consommation. L'accord a été signé le 11 octobre 2023 pour une durée de trois mois et s'applique aux fournisseurs et aux distributeurs du secteur du commerce de détail à dominante alimentaire, y compris les stations-service.

➤ *Voir le CP détaillé « Lutte contre la vie chère : des produits à « prix mini ».*

Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuïenon, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé des entrepôts douaniers pour douze entreprises.

L'entrepôt douanier est un régime suspensif qui répond au besoin économique de stockage de marchandises en suspension de toutes mesures fiscales, ainsi que de certaines mesures de prohibitions ou restrictions.

Au visa d'Adolphe Digoué et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a proclamé les résultats de l'examen d'aptitude de représentant en douane enregistré au titre de l'année 2023. 32 candidats ont été admis.

Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a mis à disposition une parcelle de terrain située sur la commune de Houailou, au profit de l'office des postes et télécommunications (OPT). Dans le cadre du développement et de l'extension de la couverture du réseau mobile de Nouvelle-Calédonie, l'OPT envisage d'installer une nouvelle station de télécommunications sur le site dit « TDF » à Poro, afin d'assurer la couverture du bord de mer et de la RPN3.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les tarifs de la société Fiji Airways la ligne Nandi-Nouméa-Nandi. Dans le but de continuer à étoffer son réseau régional, la compagnie nationale fidjienne, opérera deux rotations régulières hebdomadaires en Boeing 737 entre Nandi et Nouméa, à partir du 30 novembre prochain, date du vol inaugural.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement pour prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'Aviation civile (DAC) en Nouvelle-Calédonie. Cette délégation de pouvoir est donnée pour une période de douze mois.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie International pour la période qui s'étend du 29 octobre 2023 au 30 mars 2024 inclus (saison IATA NW23-24). Il concerne l'exploitation des services aériens réguliers internationaux au départ de Nouméa-La Tontouta et domestiques au départ des aéroports de Nouméa-Magenta, de Lifou, de Maré, d'Ouvéa et de l'île des Pins par la société Air Calédonie International, conformément au programme déposé par celle-ci le 8 septembre 2023.

Les quatre rotations à destination de Singapour et les trois à destination de Tokyo sont reconduites sur l'ensemble de la période. Huit rotations supplémentaires au total sont programmées sur ces deux destinations en fin d'année au moment des grands départs de vacances scolaires.

Les principales modifications du programme moyen-courrier concernent d'abord le réseau australien, avec la réouverture de l'escale de Melbourne, suspendue depuis 2020. Afin d'attirer une clientèle touristique australienne, il est prévu d'opérer deux rotations hebdomadaires régulières les vendredis et dimanches, avec l'ajout de quelques rotations ponctuelles durant la haute saison, les mardis ou jeudis.

Les rotations à destination de la Nouvelle-Zélande et du Vanuatu ne subissent pas de modifications.

En revanche, pour la fin de l'année, plusieurs changements se profilent à destination de Fidji, escale traditionnelle sur la route de Wallis. Au niveau du programme d'exploitation, l'escale de Nandi du lundi matin est supprimée à partir de fin novembre, la rotation Nouméa-Wallis devenant directe, pour être recalée sur le vol du samedi matin, toujours en direction de Wallis.

De plus, un aller-retour Nouméa-Nandi-Nouméa, avec départ le mercredi matin et retour le jeudi matin à la Tontouta, sera mis en œuvre, Nandi devenant une escale commerciale d'Air Calédonie International à destination de Papeete

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Air Loyauté pour une durée de trois mois, à compter du 1^{er} novembre 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers de la société Air Calédonie du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024.

À partir du 1^{er} décembre 2023 et jusqu'au 31 mars 2024, le transporteur propose le même programme assorti néanmoins de quelques modifications, afin de répondre aux demandes des usagers de l'île des Pins, notamment celle demandant une augmentation de l'amplitude horaire sur Nouméa dans le cas d'un aller-retour sur la journée au départ de l'île. Ainsi, une inversion de rotations entre Maré et l'île des Pins le mardi, afin de retarder le départ de Magenta de la dernière rotation en direction de l'île des Pins (17 h 50 au lieu de 15 h 30).

De plus, une rotation supplémentaire devrait être mise en place, à compter du 1^{er} décembre, le jeudi matin avec un départ à 7 h 10 de Magenta et une arrivée à 7 h 40 à l'île des Pins, le

dernier atterrissage à l'île des Pins de la journée étant programmé à 18 heures. Cette requête est actuellement à l'étude à la province Sud, gestionnaire de l'aéroport de l'île des Pins.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un arrêté en application de la délibération n° 335 du 22 août 2023, relative au service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs sur les aérodromes. Il précise les modalités d'application de la délibération en précisant :

- les modalités de détermination du niveau de protection par l'exploitant de l'aérodrome en fonction du type et de la fréquence des avions le desservant ;
- les moyens minimaux en personnels, matériels et infrastructures dont sont dotés les aérodromes selon leur niveau de protection ;
- le modèle de recueil de consignes opérationnelles ;
- les types et fréquences de rapports d'intervention ;
- le programme de formation initiale et continue des personnels ;
- le programme et la périodicité des entraînements des personnels ;
- la trame et les modalités de test du plan d'urgence interne aéroport.

Au visa de Gilbert Tyuienon et de Jérémie Katidjo Monnier, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à prendre certains actes relevant des attributions de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (DIMENC). Cette délégation de pouvoir, d'une durée d'un an, concerne les opérations du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions et les autorisations administratives d'exportation de produits miniers. Elle vise à accélérer et simplifier certaines procédures confiées à la DIMENC.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la procédure d'agrément des laboratoires d'essai et de contrôle des matériaux et procédés de construction. L'objectif de ces dispositions est de créer un écosystème de laboratoires au niveau régional, et faciliter ainsi l'intégration de la Nouvelle-Calédonie à cet environnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

32 postes sont ouverts au titre du premier concours et trois postes au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Huit postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours réservés pour le recrutement dans le corps des instituteurs du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

16 postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

36 postes sont ouverts au titre du premier concours et deux postes au titre du second concours.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes option langue et culture kanak pour le recrutement dans le corps des professeurs des écoles du cadre de l'enseignement du premier degré de Nouvelle-Calédonie.

Quatre postes sont ouverts au titre du premier concours et un poste au titre du second concours.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé dix aides au tutorat à cinq employeurs, dans le cadre de la formation professionnelle par alternance.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé une action de formation et a pris en charge deux parcours individualisés de formation professionnelle continue. L'aide est dédiée au versement de l'indemnité d'équipement et d'installation et à la couverture sociale des deux stagiaires sur les deux premiers mois de la préparation

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-1031/GNC du 10 mai 2023 relatif à la prise en charge des stagiaires dans le cadre des parcours individualisés de formation professionnelle continue agréés par la Nouvelle-Calédonie.

Le texte vise à compléter le tableau des indemnités mensuelles par une indemnité fixée à 20 % du salaire minimum garanti en Nouvelle-Calédonie, destinée aux stagiaires inscrits dans le cadre de la commande publique de l'État.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-2633/GNC du 23 novembre 2022 portant agrément d'une d'action de formation et prise en charge d'un parcours individualisé de formation professionnelle continue. La prise en charge permet au stagiaire de suivre des stages complémentaires obligatoires pour la validation du brevet de capitaine 3000.

Au visa de Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté le projet d'extension des réserves du Parc naturel de la mer de Corail (PNMC), faisant passer la surface des réserves de 2,3 % à 10 % de l'espace maritime calédonien.

De nouvelles réserves sont ainsi créées : des « réserves naturelles » dont l'accès est soumis à autorisation et des « réserves intégrales » dont l'accès est interdit sauf pour y mener, sous dérogation, des activités scientifiques ou de suivi de l'état de santé des écosystèmes. De plus, le statut des réserves existantes est renforcé. Le statut des atolls d'Entrecasteaux et des récifs de Bellona passe ainsi de réserve naturelle à réserve intégrale. Enfin, les objectifs associés aux deux catégories de réserves, ainsi que les interdictions et dérogations possibles sur chaque catégorie de réserve, sont précisés.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **17** autorisations de travail, **cinq** renouvellements et **une** modification d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Jérémie Katidjo Monnier

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.